

# Pôle de Biologie Pathologie Génétique



CENTRE DE  
BIOLOGIE  
PATHOLOGIE

PIERRE-MARIE  
DEGAND

## FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS

11 mars 2026

### # GLYCEROL SERIQUE : EVOLUTION DU DELAI DE DOSAGE

En raison d'un changement de fournisseur et de la validation d'une nouvelle trousse analytique, le délai de rendu des résultats est temporairement porté à **30 jours** (au lieu de 15 jours) pour les deux prochains mois (mars et avril 2026).

Nous mettons tout en œuvre pour rétablir les délais habituels le plus rapidement possible et vous remercions de votre compréhension.

[Pôle Biologie Pathologie Génétique > Glycérol sérique](#)

### # ACIDE PIPECOLIQUE : CHANGEMENT DE METHODOLOGIE

En raison d'un changement de méthodologie, le dosage de l'acide pipécolique sera désormais systématiquement rendu sur toutes les demandes de chromatographie des acides aminés plasmatiques

- Si vous devez prescrire un dosage de l'acide pipécolique plasmatique et une chromatographie des acides aminés plasmatiques :

- La prescription de la chromatographie des acides aminés plasmatiques seule est suffisante
- **1 seul tube hépariné est suffisant**

[Pôle Biologie Pathologie Génétique > Acides aminés \(sang\)](#)

- Si par inadvertance vous prescrivez les 2 analyses sur la même demande, ce commentaire apparaîtra sur le compte rendu d'analyse dans la ligne conclusion de l'analyse pipécolique :

*« Vous avez demandé sur le même dossier un dosage de l'acide pipécolique associé à une chromatographie des acides aminés plasmatiques : le résultat du dosage de l'acide pipécolique sera inclus dans la chromatographie des acides aminés plasmatiques rendue ci-dessous »*

- Vous avez toujours la possibilité de prescrire le dosage de l'acide pipécolique isolément si tel est votre besoin : [Pôle Biologie Pathologie Génétique > Acide pipécolique plasmatique](#)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne saurait en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à [secretariatcbp@chu-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chu-lille.fr)

✉ Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

☎ Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

📠 Télécopie : 03 20 446 962

✉ [secretariatcbp@chu-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chu-lille.fr)

[facturationcbp@chu-lille.fr](mailto:facturationcbp@chu-lille.fr)

[logistiquecbp@chu-lille.fr](mailto:logistiquecbp@chu-lille.fr)

<http://biologiepathologie.chu-lille.fr/>

Page 1 / 1

✉ [Laboratoire.analysesexterieur@chu-lille.mssante.fr](mailto:Laboratoire.analysesexterieur@chu-lille.mssante.fr)

